



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتاريه  
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINÉ**

Secretariat  
B. P. 3243

اديس ابابا \* \* Addis Ababa

ORIGINAL : Français

DISTRIBUTION : Générale

OM/1064 (XXXV)

CONSEIL DES MINISTRES  
35ème Session Ordinaire  
18-28 Juin 1980  
Freetown (Sierra Leone)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR  
L'HARMONISATION DE L'ORTHOGRAPHE  
ET LES LANGUES MANDINGUES



CM 1064

MICROFICHE

NOTE INTRODUCTIVE

I. L'Unesco a organisé à Niamey, en Juillet 1978 et en coopération avec le Gouvernement du Niger, une réunion d'experts sur l'harmonisation de la transcription des langues africaines.

Les experts ont proposé un alphabet africain de référence dans lequel sont représentés les sons connus. Le rapport final précise :

" 5. Nous recommandons aux Etats, aux institutions et aux chercheurs qui ont une certaine tradition d'écriture de langues africaines, de respecter les propositions formulées à l'occasion des réunions d'harmonisations (tenues à Bamako (1966), Yaoundé (1970) et Cotonou (1975) ). Ceci est d'autant plus justifié que le nombre d'alphabétisés et de scolarisés en langues africaines n'a encore atteint, dans aucun pays d'Afrique Noire, un niveau irréversible qui motiverait le non respect des modifications nécessaires en vue d'une harmonisation raisonnable.

Le but poursuivi, en l'occurrence, est de permettre que tous les sons significatifs de toutes les langues d'un même espace politique et culturel soient symbolisés de la même façon, c'est-à-dire que l'on retienne un signe unique pour :

- (a) les phonèmes identiques des langues d'un même Etat ;
- (b) les phonèmes d'une langue parlée dans une même aire linguistique.

6. Ainsi l'harmonisation contribuera à réformer l'usage actuel afin que tout Africain puisse aisément passer du système graphique de la langue à tout autre système à l'intérieur du même Etat et du même espace culturel."

Les experts originaires de l'Afrique de l'Ouest ont vivement souhaité que le CEMILFO traduise en actes ces recommandations.

II. Les directeurs d'institutions nationales de recherche, réunis à Niamey en Septembre 1978 pour élaborer le programme du Centre retiennent le principe de réunions sur le sujet.

III. En Novembre 1979, le Centre convoque des experts africains chargés de formuler les recommandations en vue de l'harmonisation de l'orthographe des langues manden.

Ils parviennent à un accord total, sauf sur la notation du ton. Deux linguistes ayant particulièrement travaillé cette question (un Malien et un Voltaïque) sont invités à se rencontrer pour formuler une recommandation. Ils se sont acquittés de cette tâche délicate.

IV. Les experts réunis par le Centre en Janvier 1980 tombent d'accord sur une seule orthographe pour le hawsa et recommandent la création d'un organisme de coopération et de coordination.

V. L'adoption de la recommandation ci-après marquera la reconnaissance de la qualité du travail des experts ainsi qu'une étape décisive dans la promotion de nos langues nationales.

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil des Ministres, réuni en sa Trente-cinquième Session Ordinaire à Freetown (Sierra Leone) du 18 au 28 Juin 1980,

Considérant l'Article XXIX de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine ;

Considérant l'Article 6, alinéas I a) et 2 b), de la Charte Culturelle de l'Afrique ;

Après examen des rapports sur l'harmonisation de l'orthographe des langues manden (Niamey, Novembre 1979) d'une part, de la langue hawsa (Niamey, Janvier 1980) d'autre part,

APPROUVE leurs conclusions,

RECOMMANDE à tous les Etats membres concernés de prendre les mesures appropriées pour leur donner suite, et de coopérer à cet effet,

INVITE le Secrétaire Général à intensifier les actions de promotion des langues nationales en vue du développement économique, social et culturel d'une part, du renforcement de l'Unité Africaine d'autre part.

Une réunion de spécialistes s'est tenue à Niamey, Niger, du 8 au 14 Novembre 1979, en vue de l'harmonisation de l'orthographe et de l'élaboration d'un dictionnaire général du manden. Elle a été organisée par le CELHTO, suite aux recommandations faites par la réunion des Directeurs des Institutions nationales de recherche (Niamey, Septembre 1978). Les cinq invités, dont on trouvera à la page 15, la liste, y ont tous assisté.

La réunion a été ouverte le 8 Novembre dans la salle de Conférence du CELHTO en présence du Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et d'un représentant de l'Ambassade du Sénégal au Niger.

Ensuite elle a élu un bureau composé de M. Bakary COULIBALY, Président et Bréhima DOUMBIA, Rapporteur.

Après que chaque spécialiste ait présenté la situation de l'orthographe en vigueur dans son pays, l'ordre du jour suivant a été adopté :

## I. HARMONISATION DE L'ORTHOGRAPHE

- 1) Ecriture des voyelles
- 2) Ecriture des consonnes
- 3) Problème des tons
- 4) Problème de segmentation et élision
- 5) Ponctuation et majuscules
- 6) Problème de dénomination commune (mandingue, manding, mandeng ... ?).

## II. DICTIONNAIRE GENERAL

La réunion a adopté son rapport final le 14 Novembre 1979 ; la clôture a eu lieu le même jour en présence du Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, de deux hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, ainsi que du Représentant de l'Ambassade du Sénégal.

I. HARMONISATION DE L'ORTHOGRAPHE1-2) Ecriture des voyelles et des consonnes :

Il a été convenu que le signe n sera le symbole matérialisant la notion de nasalisation pour les voyelles et de prénasalisation pour les consonnes. Ainsi la voyelle nasale s'écrit toujours en ajoutant - n après la voyelle orale : ex. : i, in ; a an, et la consonne prénasalisée s'écrit en préposant n à la consonne simple ex. : d, nd ; t, nt. Ce signe n reste inchangé dans l'orthographe devant b, p, m, ex. : nburu (pain) ; npalan (sacoche).

Il a été mis en évidence l'existence de la voyelle centrale (ɨ) dans le parler de Séguéla, et sa matérialisation sera le signe - ü, ex. : t<sup>u</sup> (huile) b<sup>ü</sup> (feuille). La semi-voyelle correspondante s'écrira - w ex. ; b<sup>w</sup>o (bras).

En ce qui concerne l'orthographe des voyelles ouvertes plusieurs graphies différentes étaient en usage, à savoir :

'au Mali	:	è	o
en Guinée	:	è	ö
au Sénégal	:	e	o
en Haute-Volta et en Côte d'Ivoire	:	ε >	

Après de larges débats autour de ce problème un consensus s'est fait sur la base de l'alphabet africain de référence, adopté en 1978 par une réunion de l'UNESCO. Les participants souhaitent donc que cet alphabet amendé (voir les 2 tableaux pp. 12 & 13 sur l'alphabet africain et l'alphabet manden) soit officialisé par le canal de l'OUA et serve de référence dans tous les Etats membres lors de l'élaboration d'un système d'écriture pour les langues. Le CELHTO prendra toutes les dispositions nécessaires en vue de la diffusion et de l'application correcte des décisions sorties de la présente réunion.

L'adoption de l'alphabet africain de référence a permis de résoudre sans difficulté le problème de l'écriture des consonnes. Il a été notamment convenu de ne point transcrire les palatales (sourde, sonore et nasale) ainsi que la chuintante sourde avec des digraphes.

### III. Problème des tons

Les participants ont souligné l'importance et la pertinence des tons dans les langues Manden et ont souhaité qu'une modalité pratique soit trouvée pour l'harmonisation de leur notation. Si, pour les locuteurs natifs de la langue, on peut se passer à certains moments des tons dans les textes destinés aux néo-alphabètes, il n'en est plus de même lorsqu'on s'adresse à des locuteurs non natifs. Dans ce dernier cas, la notation des tons devient obligatoire.

La diffusion du système suivant a été proposée en vue d'une expérimentation dans les différents pays ; ce système obéit à trois règles :

#### 1°. Règle de succession des tons :

- Les tons du Manden se présentant pour la grande majorité des mots selon un ordre ascendant (ponctuels bas, ponctuels hauts, modulés montant-descendant), il ne sera marqué sur chaque mot que le premier ton haut ; ceux qui le suivent sont hauts, ceux qui le précèdent sont bas.

- Lorsque tous les tons d'un mot sont bas ce mot ne porte aucune marque de ton. Lorsque tous les tons d'un mot sont hauts, ce mot porte un accent aigu sur sa première syllabe :

yùrùyùyurugu

zigizàgà

sinikènξ

yùruguyurugu

zigizaga

sinikènξ

#### 2°. Règle de non succession des tons

Pour les mots (peu nombreux) qui n'obéissent pas à la règle précédemment énoncée, on écrit tous les tons : le ton haut est marqué par un accent aigu et le ton bas par un accent grave.

Ex. : sisà

sábù

mánà

kánà

kójugù

3°. Règle du contraste tonal

Le substantif défini se caractérisant par le fait qu'il comporte toujours, en plus du ton modulé sur sa dernière syllabe, au moins deux tons différents (de nature ou de registre), il suffira pour le reconnaître de mettre en évidence l'existence de ces deux tons. Une fois reconnu, on réalise un ton modulé sur sa dernière syllabe ; on n'a donc pas besoin pour transcrire ce ton de faire appel à un signe nouveau. La combinaison de cette règle de succession des tons (règle toujours respectée dans les substantifs) amène à doubler les voyelles des substantifs mono-syllabiques définis et permet de n'utiliser que le seul accent aigu pour transcrire le ton modulé.

Ex. : Schème 1.

sóô	sóó
dísí	dísi
sárákâ	sáráká
kúlúkúlû	kúlúkúlú
fítíríwálê	fítiríwalé

Schème 2.

sòô	soó
sàgâ	sagá
sàbàrà	sabará
dògòdògònín	dogodogonín

Schème 3.

jábíbí	Jabíbi
fùntéńí	funténi
jàkúnâ	jakúna
júkúnân	jukúnan



Schéme 4.

dóòndòlì	don-doli
kùrùkùrù	kuru-kuru
fógòfógò	fogo-fogo
sùrùkùbòcèkálámàn	sùruku-bocèkálaman

Le système ainsi présenté (voir en annexe le tableau 3) a été considéré comme parfaitement valable pour le jula de Haute-Volta et celui de Côte d'Ivoire. Le chercheur du Mali ayant fait remarquer qu'un spécialiste Malien en matière de ton (Boubakar DIARRA) a mis sur pied un système quelque peu différent, la réunion a demandé que le CELHTO organise une rencontre entre Mr. Boukary Coulibaly et Mr. Boubakar Diarra afin que les deux spécialistes se mettent d'accord sur un seul et même système qui sera proposé aux Etats membres de l'O.U.A.

4°) Problème de segmentation

Les points à débattre ont été arrêtés dans l'ordre suivant :

- a) les dérivatifs
- b) les modalités verbales
- c) les modalités nominales et les postpositions
- d) les emphatiseurs
- e) les disjonctifs ou distributifs
- f) les interrogatifs
- g) les composés et syntagmes.

a) Les dérivatifs :

Il a été décidé de les écrire collés au radical, qu'ils lui soient suffixés ou préfixés.

## 1) dérivation endocentrique

- lá	;	nín	;	yá	;	ká
- mà	;	bá	;	tá	;	nán
- má	;	ntán	;			

## 2) dérivation exocentrique

- yá	;	bágá	;	tá
- mán	;	báli	;	lén
- lí	;	lán	;	lá

b) Les modalités verbales

Les modalités préposées sont écrites séparées du radical verbal. Ces modalités ; yé, bé, tó, ná, ténà, bénà, mánà, kánà, ka. Ex. : a yé báará kĕ .

Les modalités suffixées sont écrites collées au radical verbal. Ces modalités sont : la, ra ou na selon le contexte, et n n en malinke.

Ex. : a táará ; a nanĕn

c) Les modalités nominales :

Le morphème - o marquant la détermination en malinké ainsi que le pluralisateur s'écrivent collés au radical nominal.

Ex. : cǒo , musó  
mǒgǒlu - mǒgǒwu

Les postpositions s'écrivent séparées du nominal :

Ex. : a bé sírá kán

d) Les emphatiseurs :

Ils s'écrivent tous séparés :

ex. : alé      de      nana  
      musó      naná      de

e) Les disjonctifs ou distributifs

Ils s'écrivent également séparés :

ex. : m>g>                    o                    m>g>  
          a naná                    wa                    a má na wa.

f) Les interrogatifs :

Ils s'écrivent également séparés :

ex. : jɔn naná ?    a kó di ?

g) Les composés et syntagmes :

Le critère retenu est celui de la compacité tonale. Lorsque cette compacité tonale existe les éléments concernés s'écrivent collés :

ex. : numuké                    cɛjan.

Lorsqu'il n'y a pas de compacité tonale deux solutions sont possibles :

1°) le syntagme exprime un concept, on met alors un tiret entre ses éléments :

ex. : súruku-bocɛkálama.

2°) le syntagme exprime deux concepts, ses éléments s'écrivent séparés ;

ex. : musó ka finí ; ka d>>n kɛ.

Les verbes reduplicatifs s'écrivent séparés :

ex. : ka boli boli.

La voyelle élidée est remplacée par l'apostrophe, la voyelle qui reste se comporte alors comme une langue qui porte des tons qui sont une combinaison du ton de la voyelle qui disparaît et de celle qui reste :

ex. : a bé. a fɛ → a b'á fɛ.

5°) Ponctuation et majuscule

a) Ponctuation : elle est la même que celle du français et de l'anglais.

b) Majuscule : les lettres majuscules sont les mêmes que celles du français et de l'anglais à l'exception de :

ɛ	qui	donne	ɛ
ɔ	"	"	ɔ
ɶ	"	"	ɶ
ɔ̃	"	"	ɔ̃
ɣ	"	"	ɣ

6°) Problème de dénomination :

Au terme d'une longue discussion, il a été décidé d'adopter le terme "manden" pour désigner la famille de langues traditionnellement appelées "mandingue - manding ou mandeng".

II. PROBLEME DE DICTIONNAIRE

Il a été décidé de confectionner un dictionnaire manden qui sera traduit en 2 langues, le français et l'anglais. Chaque Etat est chargé de rédiger la partie qui le concerne. L'ensemble des travaux sera remis à une équipe qui en fera la synthèse et qui décidera ou bien de faire 2 dictionnaires manden - français et manden - anglais, ou bien de faire un seul dictionnaire manden - français - anglais.

Fait à Niamey, le 14/11/1979.

## ALPHABET AFRICAIN

(de référence)

a α b β c c̄ d d̄ d̄ d̄ ð e ε ə  
 f f̄ g γ h h̄ i I j k k̄ l m n ŋ  
 o ɔ p q q̄ r r̄ s s̄ ʃ t t̄ t̄ t̄ t̄ ʈ  
 u u v o w x x̄ y ȳ z z̄ z̄ ' ˆ

en ordre phonologique :

voyelles

i I e ε a α ɔ o u u ə

plosivesp b t d k g q'  
β d̄ γ k̄ f̄ t̄ d̄ t̄ d̄

(plosives ou affriquées) c j

nasales

m n ŋ

fricatives

f o f̄ v ə ð s z ʃ z̄

liquides

s̄ z̄ x γ h h̄

semi-voyelles

w y

clicks

ɕ q̄ x̄

ALPHABET MANDEN

(de référence)

a	b	c	d	e	ɛ	f	g	gb	ɣ
h	i	j	k	kp	l	m	n	ɲ	ŋ
o	ɔ	p	r	s	t	ʃ	ü	u	v
ʋ	w	x	y	z					

en ordre phonologique

Voyelles : i e ɛ a ɔ e ü uPlosives : p b t d k g kp gb

plôsives ou affriquées : c j

nasales : m n ɲ ŋfricatives : f v s z x ʃ ɣ hliquides : r lsemi-voyelles : ʋ w y

NOTA : L'alphabet manden comporte deux nouvelles lettres à savoir ü et ʋ qui ne figuraient pas dans l'alphabet africain de référence.

TABEAU DES SCHEMES TONALUX DES SUBSTANTIFS DEFINIS

	Mono-syllabes	Bisyllabes	Trisyllabes	Quadrisyllabes	Plus de quatre syllabes
Sch. 1.	^	/ ^	// ^	/// ^	//// ^
Sch. 2.	\ ^	\ \ ^	\ \ \ ^	\ \ \ \ ^	\ \ \ \ \ ^
Sch. 3.			\ \ ^	\ \ \ ^ \\ \ ^	\ \ \ \ ^ \\ \ \ ^ \\ \ \ ^
Sch. 4.		<u>^</u> <u>^</u>	^    \ ^	\ ^    \ ^ / ^    \ ^	\ ^    \ ^    \ ^ \ ^    \ \ ^ / ^    \ \ ^ / \ ^    \ ^

N.B. Le trait souscrit signifie que les tons apparaissent sur voyelle longue.

LISTE DES PARTICIPANTS

1. Abdoulaye BALDE . . . . . Professeur de linguistique à la  
Faculté des Lettres et Sciences  
Humaines de l'Université de  
Dakar.  
  
Directeur du Centre de Linguistique  
Appliquée de Dakar  
(C.L.A.D.) Sénégal.
2. Bakary COULIBALY . . . . . Professeur Ecole des Lettres  
Université de Ouagadougou  
B.P. 7021  
Ouagadougou - Haute Volta.
3. Bréhima DOUMBIA . . . . . Linguiste D.N.A.F.L.A.  
B.P. 62  
Bamako - Mali.
4. Youssouf KEITA . . . . . Chargé de Recherches à l'ILA  
08 B.P. 887  
Abidjan 08.
5. Mohamed Lamine SIINO . . . . . Professeur de Linguistique  
Faculté des Sciences Sociales  
Institut Polytechnique Gamal  
Abdel Nasser  
Conakry - RPR Guinée.





AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1980-06-18

# Report of the Secretary-General on the harmonization of spelling in the Mandigu languages

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10165>

*Downloaded from African Union Common Repository*